

# 1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 **23**

ou date de début

**1/1/2023**

date de fin

**31/12/2023**

CHARGES		MONTANT <sup>7</sup>	PRODUITS		MONTANT <sup>7</sup>
60 - Achats	1 000	€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification	0	€
Achats d'études et de prestations de services	1 000	€	74 - Subventions d'exploitation (8)	0	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	ADEME (non validée)		€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs	11 060	€	Région(s) (à préciser)		€
Sous-traitance générale	7 060	€	Région PACA		€
Redevances de crédit-bail		€	Département(s) (à préciser)		€
Locations mobilières et immobilières		€			€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations	3 000	€			€
Primes d'assurances	1 000	€	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires</b>	139 460	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	70 000	€
62 - Autres services extérieurs	13 000	€	- Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000	€	- Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications		€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	- Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	7 000	€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications	1 000	€	Communes (à préciser)		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€	Aubagne	5 000	€
63 - Impôts et taxes	0	€	Gémenos	5 000	€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler):		€
64 - Charges de personnel	112 500	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	75 000	€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales	37 500	€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées	59 460	€
65 - Autres charges de gestion courante	0	€	75 - Autres produits de gestion courante	0	€
66 - Charges financières	0	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
67 - Charges exceptionnelles	0	€	76 - Produits financiers	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	400	€	77 - Produits exceptionnels	0	€
69 - Impôts sur les bénéfices	1 500	€	78 - Reprises sur amortissements provisions	0	€
		€	79 - Transfert de charges	0	€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>139 460</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>139 460</b>	<b>€</b>

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>9</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	8 000	€	87 - Contributions volontaires en nature	8 000	€
Secours en nature		€	Bénévolat	8 000	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	8 000	€	Dons en nature		€
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>147 460</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>147 460</b>	<b>€</b>

**Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à : AUBAGNE

Le 30/09/2022

Signature du Président

Cachet de l'Association Mobilisées

Olivier POTET

Centre de l'Aube - 444, avenue des Palmiers  
 04 42 84 42 00 - 06 62 19 59 03  
 E-mail : contact@association.mobilisees.org  
 0033 333 728 6000 - APE 0499 Z

<sup>7</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>8</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. <sup>9</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.